

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 3b de l'ordre du jour

CX/EURO 16/30/4

Septembre 2016

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'EUROPE

Trentième session, 3-7 octobre 2016

Astana (Kazakhstan)

ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS RELATIVES AUX DES BESOINS DE LA RÉGION ET AUX APPROCHES POSSIBLES POUR LES ABORDER

(Document établi par la FAO et l'OMS)

Introduction et généralités

1. Afin de recenser les questions critiques et les questions émergentes en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, une enquête a été menée auprès des États Membres dans chaque région du Codex. Un questionnaire a été envoyé aux points de contact du Codex de tous les États Membres de chaque région, leur demandant d'indiquer les questions qu'ils considéraient les plus critiques et/ou émergentes en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. Il a été demandé aux États Membres d'indiquer trois à cinq questions les plus critiques ou émergentes liées à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments, en donnant une explication: 1) pourquoi avez-vous sélectionné cette question (c'est-à-dire sur quelle base – informations/données, connaissance ou hypothèse); et 2) les effets escomptés et/ou réels de la question (s'ils sont spécifiques à un secteur, ne touchent que certaines catégories de population ou certains pays/régions, sont liés à la santé publique ou au commerce, etc.).
2. Le document CX/EURO 16/30/3 contient un résumé et une analyse a) des questions critiques et b) des questions émergentes que les États Membres dans la région européenne ont identifiées par le biais de l'enquête, y compris une présentation de la fréquence à laquelle elles sont citées. Sont aussi incluses les définitions des termes clés utilisés dans l'enquête. Des réponses sont parvenues de 22 Membres, dont 21 pays et une réponse coordonnée de l'Union européenne (UE). Sur la base des réponses obtenues, les questions ont été regroupées en différentes catégories.
3. Le présent document, CX/EURO 16/30/4, vise à favoriser un débat au sein du CCEURO sur la manière de classer par ordre de priorité les questions recensées dans l'enquête et présentées dans le document CX/EURO 16/30/3 et à décider des mesures de suivi et de leur calendrier.

Classement par ordre de priorité des besoins de la région européenne

4. À l'appui du débat du CCEURO, il est demandé aux États Membres de réfléchir sur l'importance pour leurs pays et la région des questions identifiées et présentées dans le document CX/EURO 16/30/3. Pour ce faire, ils tiendront compte des éléments suivants:
 - a) Toute activité en cours dans leur pays ou dans la région portant sur le thème.
 - b) Une ou plusieurs questions sont-elles actuellement abordées par la FAO, l'OMS ou un projet, un programme ou un autre mécanisme de renforcement des capacités?
 - c) Quelle est la question critique et/ou émergente que le Comité considère comme méritant d'être traitée en priorité?

Approches possibles pour répondre aux questions les plus importantes identifiées

5. À l'appui du débat du CCEURO, Il est demandé aux États Membres de tenir compte des éléments suivants:
 - a) Une ou plusieurs questions sont-elles déjà dûment traitées par le système du Codex?

- b) Une ou plusieurs questions pourraient-elles mériter une mesure de suivi spécifique par le Codex en général ou par le CCEURO en particulier? Si oui, quelle sorte d'information pertinente serait nécessaire pour appuyer ce travail? Et quel type d'actions et/ou de stratégies serait utile pour demander un suivi?
- c) Une ou plusieurs questions pourraient-elles bénéficier d'un appui au renforcement des capacités futures de la part de la FAO, de l'OMS ou d'autres mécanismes?
- d) Les questions qui pourraient ne pas nécessiter une action immédiate mais qui devraient faire l'objet d'un suivi dans le temps afin de suivre leur évolution, etc.

Conclusions

- 6. Sur la base du débat ci-dessus, il est demandé au Comité de classer par ordre de priorité certaines des questions émergentes et/ou critiques pour des mesures de suivi au sein du CCEURO et de proposer des approches adaptées pour réaliser ce suivi.
- 7. Les questions critiques ou émergentes en matière de sécurité sanitaire des aliments seront un point permanent à l'ordre du jour des prochaines sessions du CCEURO.